

N° 7671¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**portant modification de la deuxième partie, livre III, titre Ier,
du Nouveau Code de procédure civile, en vue de la réforme de l'arbitrage**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(22.3.2023)

Monsieur le Président,

Me référant à votre lettre datée du 20 mars 2023 concernant le projet de loi élargé, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'État marque son accord au redressement des erreurs matérielles en question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'État,
Christophe SCHILTZ

